

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la séance SPÉCIALE du conseil municipal de Pierreville, tenue le mercredi 17 juillet 2013 à 17h30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Micheline Descheneaux, Jeannine Descôteaux, Mélanie Fontaine, monsieur les conseillers Sylvain Traversy, Marcel Lavoie et Jean-Luc Vallières sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-07-195

Il est proposé par la conseillère *Mélanie Fontaine*
Appuyée par la conseillère *Micheline Descheneaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de l'assemblée;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Entretien des chemins d'hiver (secteurs Notre-Dame et St-Thomas) – Prise en considération des soumissions reçues ;
04. Entretien des chemins d'hiver (secteur Pierreville) – Prise en considération des soumissions reçues ;
05. Dérogation mineure – Dossier de Gestion Robert Traversy (256, rang de l'Île) ;
06. Skateparc – Autorisation d'achat de modules ;
07. Période de questions ;
08. Levée de l'assemblée.

03. ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER (Secteurs Notre-Dame et St-Thomas) – Prise en considération des soumissions reçues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville soit allée en appel d'offres électroniques pour l'entretien des chemins d'hiver dans les secteurs de Notre-Dame et de St-Thomas;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 17 juillet 2013, à 11h00, au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :

<i>Gaston Gamelin :</i>	<i>1 an : 73 716.13\$ (taxes incluses);</i> <i>3 ans : 224 896.67\$ (taxes incluses);</i> <i>Soumission conforme</i>
-------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<i>Entreprise Bergeron :</i>	<i>1 an : 74 541.74\$ (taxes incluses);</i> <i>3 ans : 223 625.23\$ (taxes incluses);</i> <i>Soumission non conforme – Annexes II et III de la politique de gestion contractuelle pas remplies, ni fournies lors du dépôt de la soumission</i>
------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<i>Mario Gamelin :</i>	<i>Aucun document remis</i> <i>Soumission non conforme</i>
------------------------	---------------------------------------------------------------

EN CONSÉQUENCE,

2013-07-196

Il est proposé par le conseiller *Jean-Luc Vallières*
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver du secteur Notre-Dame et St-Thomas, d'une durée de trois (3) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit monsieur *GASTON GAMELIN*, pour un montant de 194 760.00\$ (taxes en sus);

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville le contrat d'engagement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Contrat neige NDP et STP » 02 330 00 443

04. ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER (Secteur Pierreville) – Prise en considération des soumissions reçues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville soit allée en appel d'offres électroniques pour l'entretien des chemins d'hiver dans le secteur de Pierreville;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 17 juillet 2013, à 1h00, au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir;

Ferme le Petit Lard : 1 an : 40 241.25\$ (taxes incluses);
3 ans : 120 723.75\$ (taxes incluses);
Soumission conforme

Mario Gamelin : 1 an : 109 226.25\$ (taxes incluses);
3 ans : 275 940.00\$ (taxes incluses);
Soumission conforme

EN CONSÉQUENCE,

2013-07-197

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*
Appuyé par la conseillère *Mélanie Fontaine*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver du secteur Pierreville, d'une durée de trois (3) ans, au plus bas soumissionnaire conforme soit *FERME LE PETIT LARD* pour un montant de 105 000.00\$ (taxes en sus);

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville le contrat d'engagement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Contrat déneigement – PVILLE » 02 330 01 443

05. DÉROGATION MINEURE – Dossier de Gestion Robert Traversy (256, rang de l'Île)

CONSIDÉRANT la présente demande afin de construire un jumelé suite à un incendie;

CONSIDÉRANT que la marge latérale ne portera pas de préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT qu'il nous faut émettre certaines restrictions quant à l'obtention de la dérogation et du permis de construction, à savoir :

Obligation d'avoir deux adresses distinctes;
Obligation d'avoir deux matricules différents;
Obligation d'avoir deux compteurs d'eau distincts;
Obligation d'avoir deux comptes de taxes séparés;

EN CONSÉQUENCE,

2013-07-198

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation *FAVORABLE* du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville visant à diminuer la marge latérale minimum à respecter pour un bâtiment principal à 3,10 mètres ;

QUE la dérogation soit conditionnelle au respect des restrictions ci-haut mentionnées;

QUE le non-respect d'une des restrictions provoque un permis non valide et que la Municipalité de Pierreville se réservera le droit de poursuivre le demandeur de la présente dérogation, soit monsieur Robert Traversy des Gestions Robert Traversy afin que celui-ci se conforme aux exigences.

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Simon Lévesque.

Étant donné la présence de tous les conseillers lors de cette séance spéciale, nous pouvons rajouter le point suivant avec le consentement de tous les conseillers, selon l'article 153 du Code municipal du Québec.

06. SKATEPARC – Autorisation d'achat de modules

CONSIDÉRANT que nous devons rajouter des modules afin d'établir convenablement le projet du skateparc ;

CONSIDÉRANT la soumission 17358.2 reçue de TESSIER RÉCRÉO-PARC pour l'achat de deux (2) modules ;

EN CONSÉQUENCE,

2013-07-199

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*
Appuyé par la conseillère *Micheline Descheneaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de deux (2) modules, soit la pyramide et le box rail, au coût de 21 308.54\$ (taxes en sus) incluant le transport et l'installation à *TESSIER RÉCRÉO PARC*.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Skateparc » 03 310 00 027*

07. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 17h42 et se termine à 17h47.

08. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-07-200

Il est proposé par le conseiller *Sylvain Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 17h54.

André Descôteaux, maire

Lyne Boisvert, directrice générale